

Bonjour à toutes et à tous et bienvenue dans ce nouvel épisode de Français pour curieux ! Aujourd'hui, je commence par la fin car le 9 octobre 1981, la France tournait une page décisive de son histoire judiciaire en abolissant la peine de mort. Ce jour-là, grâce à l'engagement inlassable de Robert Badinter, alors ministre de la Justice, le pays renonçait officiellement à l'exécution capitale comme instrument de justice. Cette décision, loin d'être un simple acte politique, marque un tournant éthique et philosophique majeur dans le rapport que la République entretient avec la justice, la vie, et les droits humains. Plus de quarante ans après cette réforme, il est essentiel de s'interroger sur la légitimité morale de cette décision, sur les résistances qu'elle a rencontrées, mais aussi sur les débats persistants qui l'entourent encore aujourd'hui. La peine de mort n'est pas seulement un fait juridique : elle est un miroir tendu à notre société. Dans cet épisode, je vous parlerai des arguments en faveur et contre la peine capitale, les raisons de son abolition en France, et les enjeux contemporains liés à son éventuel retour dans le débat public.

Comme d'habitude, un peu de vocabulaire utile.

- 1. Irrémédiabilité** : Caractère de ce qui est irréversible, qu'on ne peut ni corriger ni réparer.
- 2. Dissuasion** : Action de décourager quelqu'un d'agir, souvent en lui faisant peur des conséquences.
- 3. Populisme** : Discours politique qui flatte les émotions populaires (peur, colère) plutôt que de proposer des solutions réfléchies.
- 4. Vengeance** : Action de répondre à un mal par un mal.

Entrons maintenant dans le vif du sujet !

Pendant des siècles, la peine de mort a été considérée comme un outil légitime, voire nécessaire, pour maintenir l'ordre public. Dès l'Ancien Régime, les exécutions publiques servaient autant à punir qu'à dissuader. La guillotine, adoptée comme méthode d'exécution pendant la Révolution française, symbolisait une forme d'égalité dans la mort, en opposition aux supplices différenciés selon les classes sociales. Elle était censée être plus "humaine", rapide et sans douleur — un progrès technique au service de la justice.

Toutefois, cette forme de justice spectaculaire n'a jamais été exempte de critiques. L'arbitraire des condamnations, l'inégalité devant la loi, l'irrémediabilité de l'acte et le rôle de l'opinion publique dans la soif de vengeance ont alimenté des siècles de débat. Jusqu'en 1981, la peine capitale a continué d'être appliquée, souvent pour des crimes particulièrement violents. Pourtant, de nombreux intellectuels, écrivains, philosophes — de Victor Hugo à Albert Camus — ont dénoncé son inhumanité et son inutilité sociale.

L'abolition de la peine de mort n'était pas gagnée d'avance. En 1981, une majorité de Français y restait favorable, notamment dans un contexte de crimes violents qui choquaient l'opinion publique. Robert Badinter, dans un discours resté célèbre à l'Assemblée nationale, affirmait : « Demain, grâce à vous, la justice française ne sera plus une justice qui tue. » Cette phrase résume tout l'enjeu : il ne s'agissait pas d'être indulgent envers les criminels, mais de refuser à l'État le droit de tuer en temps de paix.

L'abolition a été votée à une large majorité, grâce à la détermination du gouvernement de François Mitterrand. Elle a été perçue à la fois comme un acte de courage politique et une affirmation des droits de l'homme. Depuis, la France a inscrit cette abolition dans plusieurs textes internationaux, et en 2007, elle l'a même gravée dans sa Constitution. La peine de mort est désormais prohibée de manière irréversible dans le droit français. Pourtant, le débat n'est pas clos.

Quels sont donc les arguments contre la peine de mort ?

A. Le droit à la vie

Le premier argument contre la peine capitale est d'ordre éthique. Dans une société qui se veut démocratique et respectueuse des droits humains, la vie est un droit fondamental. L'État, garant de la loi, ne peut se permettre de commettre l'acte irréversible qu'est l'exécution. Ce droit à la vie est aujourd'hui reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et la Convention européenne des droits de l'homme.

B. Le risque d'erreurs judiciaires

Aucun système judiciaire, aussi sophistiqué soit-il, n'est infaillible. Des affaires comme celles de Patrick Dils ou d'Omar Raddad montrent que la justice peut se tromper. Dans le cas de la peine de mort, l'erreur devient tragique : elle est irréparable. Une société moderne ne peut tolérer l'exécution d'innocents au nom d'une justice prétendument exemplaire.

C. L'inefficacité dissuasive

Contrairement à une idée largement répandue, la peine capitale n'a jamais démontré son efficacité en matière de dissuasion. Les pays qui la pratiquent encore, comme les États-Unis ou la Chine, ne connaissent pas de taux de criminalité significativement plus bas. La criminalité dépend de nombreux facteurs (éducation, pauvreté, prévention, système judiciaire), et non simplement du type de sanction.

D. L'humanité de la peine

Enfin, la peine de mort est souvent jugée inhumaine. Elle prive l'individu de toute possibilité de rédemption ou de transformation. Elle enferme la société dans un cycle

de violence, en répondant à un crime par un autre. La justice, pour être véritablement civilisée, doit viser à réparer plutôt qu'à venger.

Passons maintenant aux arguments en faveur de la peine de mort.

A. La protection de la société

Certains soutiennent que la peine de mort est la seule garantie contre la récidive pour les crimes les plus atroces. Un tueur en série, un terroriste, un violeur d'enfants — ne méritent-ils pas d'être définitivement écartés de la société ? Cette logique s'appuie sur la peur, mais aussi sur un désir profond de sécurité.

B. La justice pour les victimes

Pour beaucoup de proches de victimes, la peine capitale est perçue comme une forme de réparation. Elle serait le seul moyen de rendre justice à l'irréparable. Derrière cette position, il y a une douleur immense, un besoin de reconnaissance, une colère légitime. Peut-on vraiment condamner ce désir de voir un coupable payé de sa vie ?

C. La dissuasion symbolique

Même si les études scientifiques ne prouvent pas l'effet dissuasif de la peine de mort, certains avancent qu'elle a une valeur symbolique forte. Elle serait une limite claire et indiscutable, un avertissement ultime.

V. Le retour du débat : populisme, terrorisme et émotion collective

Depuis quelques années, on assiste à un frémissement dans l'opinion publique. À la suite d'attentats terroristes, de crimes barbares médiatisés, ou dans un climat d'insécurité croissante, des voix réclament un retour de la peine capitale. Certaines figures politiques ont parfois évoqué cette possibilité, surfant sur la peur pour renforcer leur position.

Ce retour du débat s'explique par plusieurs facteurs : la montée du populisme, la méfiance envers la justice, la peur de l'autre, mais aussi une certaine perte de repères éthiques. Dans ce contexte, la peine de mort revient comme une solution simpliste à des problèmes complexes. Elle offre l'illusion d'un ordre rétabli, d'une autorité affirmée.

VI. La position française dans le monde : un modèle à défendre

Aujourd'hui, la France fait partie des pays abolitionnistes convaincus. Elle milite activement pour l'abolition universelle de la peine de mort, notamment à l'ONU. Elle refuse d'extrader un individu vers un pays où il risque l'exécution. Ce positionnement est cohérent avec ses valeurs humanistes et sa tradition juridique.

VII. Conclusion : Quelle justice voulons-nous ?

La peine de mort interroge notre rapport au crime, à la vengeance, à la justice et à la vie elle-même. Elle cristallise des peurs, des douleurs, mais aussi des choix de société. Abolie depuis 1981, elle reste présente dans les esprits, dans les discours, dans les tentations politiques. La France a fait le choix du respect inconditionnel de la vie humaine. Mais ce choix doit être sans cesse défendu, expliqué, consolidé.

Car la question est moins de savoir si un criminel mérite de mourir, que de savoir si nous, en tant que société, méritons de tuer. Et à cette question, la réponse doit rester claire : non. Une justice qui tue n'est pas une justice plus forte, c'est une justice plus faible. Refuser la peine de mort, c'est croire que même dans l'horreur, il y a encore place pour l'humanité, pour la pensée, et pour la réparation.

Plus de quarante ans après, l'abolition de la peine de mort n'est pas un point final. C'est une promesse à tenir. Une exigence à renouveler. Une victoire à ne jamais considérer comme acquise.

Et voilà, nous arrivons au terme de l'épisode d'aujourd'hui. J'espère que vous avez aimé ce que vous avez entendu. Si c'est le cas, je vous invite à laisser un message sur votre plateforme d'écoute préférée et à partager l'épisode autour de vous !

On se retrouve la semaine prochaine pour d'autres curiosités. .

 À écouter si tu veux comprendre pourquoi l'abolition n'est pas juste une décision politique... mais un choix de civilisation.